

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel de la Deutsche Bank (Suisse) SA et des sociétés connexes**, à Genève, CH-660-2008996-7 (FOSC du 11.12.2001, p. 9734). Les pouvoirs de von Mitzlaff Christoph, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Hürzeler Reiner, d'Uerkheim, à Stein (AG), membre du conseil, signe collectivement à deux.

Journal no 13134 du 08.11.2004
(02539952 / CH-660.2.008.996-7)